

VIOLENCE FAMILIALE : LA PROBLÉMATIQUE

Un petit garçon de dix-huit mois est amené à l'hôpital, brûlé au visage. Le personnel soignant remarque que les brûlures datent de quelques jours et questionne la mère, prudemment. Un examen approfondi de l'enfant révèle d'autres blessures, notamment des ecchymoses sur le dos, l'abdomen et le pénis. L'enfant est également atteint de malnutrition. Une radiographie révèle plusieurs fractures des côtes, anciennes. L'enfant est placé en nourrisse : sa croissance et son développement reprennent et il fait montre d'une excellente récupération.

Etude de cas de la Première conférence sur les stratégies de protection de l'enfant
Rapport de la conférence de l'OMS, Padoue (Italie)

Aucun enfant ne devrait avoir à souffrir de la violence au foyer. La famille devrait être sa première protectrice. Comme le stipule le plan d'action du Sommet mondial : "Pour assurer le développement intégral et harmonieux de sa personnalité, il convient que l'enfant se développe dans un environnement familial, dans une atmosphère de joie, d'amour et de compréhension. Ainsi, il convient que toutes les institutions de la société respectent et appuient les efforts des parents et des dispensateurs de soins pour l'entourer d'amour et d'affection, dans un environnement familial." En dépit du rôle essentiel qui incombe aux familles, d'amour, de soins et d'appui aux enfants, les familles trop souvent n'offrent pas cet environnement idéal.

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la violence familiale se présente sous quatre formes principales :

1. Violence physique : " la violence qui entraîne des dommages corporels, réels ou potentiels, en raison d'une interaction ou de son absence, relevant rationnellement du pouvoir d'un parent ou d'une personne en position de responsabilité, pouvoir ou de confiance. Il s'agit d'incidents uniques ou réitérés."
2. Sévices sexuels : "la participation d'un(e) enfant à une activité sexuelle qu'il (elle) ne comprend pas intégralement, à laquelle l'enfant n'est pas en mesure de donner son consentement en toute connaissance de cause, ou à laquelle l'enfant n'est pas prêt du point de vue du développement, ou qui viole les lois ou les tabous de la société dans laquelle l'enfant vit. Les sévices sexuels infligés aux enfants se matérialisent sous forme d'activité entre un(e) enfant et un(e) adulte ou un(e) autre enfant, que l'âge ou le développement place dans un rapport de responsabilité, de confiance ou de pouvoir, l'activité en question étant destinée à gratifier ou à satisfaire les besoins de l'autre personne."

Il peut s'agir, sans toutefois s'y limiter :

- D'inciter ou de forcer l'enfant à une activité sexuelle illicite,
- D'exploiter l'enfant par la prostitution ou d'autres pratiques sexuelles illicites,
- D'exploiter l'enfant par le biais de spectacles ou de documents pornographiques.

Il n'existe pas d'agresseur sexuel type. Toutefois, il s'agit le plus souvent d'hommes et de membres de la famille ou d'amis proches de la famille de l'enfant. Ils présentent souvent des comportements aimables, inquiets du bien-être de l'enfant, pour établir un rapport étroit avec ce dernier. Ce qui leur permet d'en abuser, parfois des années durant. Ils se convainquent parfois eux-mêmes qu'ils ne nuisent pas à l'enfant. Les agresseurs sexuels exercent une formidable pression sur l'enfant pour que leurs sévices restent secrets. Ils manipulent la peur, la honte ou le sentiment de culpabilité de l'enfant pour ce faire, ou ils le menacent de punition. Selon la National Society for the Prevention of Cruelty to Children, l'agresseur :

- Fait croire à l'enfant que ce dernier « l'a voulu »,
- Menace de violence ou use de la violence sur l'enfant ou sur l'un de ses proches,
- Faire croire à l'enfant que sa famille sera brisée,
- Force l'enfant à agresser d'autres enfants ou a recours à des enfants plus âgés pour forcer les plus jeunes à garder le silence,
- Dit à l'enfant que personne ne le (la) croira.

3. Délaissement : “Inattention ou omission de la part du prestataire de soins à assurer le développement de l’enfant dans tous les domaines : santé, éducation, développement affectif, nutrition, abri et conditions de vie sûres, dans le contexte de ressources disponibles aux parents ou aux dispensateurs de soins, et qui provoque ou qui comporte une forte probabilité de préjudice pour la santé ou le développement physique, mental, spirituel, moral ou social de l’enfant. Il s’agit notamment de l’absence d’encadrement et de protection de l’enfant contre tout préjudice, pour autant que faire se peut.”

4. Cruauté mentale : “Refus de fournir un environnement propice au développement de l’enfant, notamment d’une figure primaire d’attachement, pour que l’enfant puisse développer une gamme intégrale et stable de compétences affectives et sociales, correspondant à son potentiel personnel, et dans le contexte de la société dans laquelle l’enfant vit. Il s’agit également d’actes envers l’enfant, préjudiciables ou potentiellement préjudiciables pour la santé de l’enfant ou son développement physique, mental, spirituel, moral ou social. Ces actes relèvent rationnellement du contrôle du parent ou de la personne en position de responsabilité, de confiance ou de pouvoir par rapport à l’enfant. Il s’agit notamment de la privation de liberté de mouvement, des schémas de ridiculisation, dénigrement, processus du bouc émissaire, menaces, effarouchement, discrimination, minimisation ou d’autres formes psychologiques de rejet ou d’hostilité.”

La violence familiale est courante et peut entraîner des blessures physiques et laisser des traces psychologiques. Citons quelques statistiques alarmantes, aux quatre coins du monde :

- Selon une estimation de “Children First”, au Royaume Uni, 150.000 enfants par an sont victimes d’agressions physiques graves et quelque 100.000 subissent des rapports sexuels potentiellement préjudiciables.
- Selon un projet de recherche en Ukraine, un adolescent sur 56 (garçons et filles) a subi des sévices sexuels. Une fille sur trois subit des adjurations sexuelles, une fille sur cinq est victime d’attouchements sexuels indésirables et une fille sur cinq est victime de viol. Un garçon sur sept est victime d’abuse sexuels.
- Selon les enquêtes de l’OMS, 600.000 enfants de l’Union Européenne sont victimes de sévices, tous les ans, et bien que les données soient moins disponibles dans la plupart des pays d’Europe Centrale, de l’Est et les républiques d’Asie Centrale, les sévices aux enfants y sont sans doute un problème tout aussi grave.
- Selon les résultats d’une enquête de l’UNICEF, près de 29% des personnes interrogées dans les pays d’Asie sont témoins de coups entre membres de leur famille : Singapour (14%), Chine (17%), Mongolie (19%) et GNPC (75%). Les punitions corporelles existent à 23% et sont infligées le plus fréquemment aux garçons, aux jeunes enfants et aux enfants dans les zones rurales.
- Selon une autre enquête de l’UNICEF en Europe, 60% des enfants (soit 56 millions) signalent des comportements violents ou agressifs dans leur famille. Les coups (16%) sont plus courants dans les familles aux revenus plus bas et, en proportion, sont plus fréquents en Europe Centrale.

“J’ai peur qu’on abuse de mes enfants, qu’on cambriole ma maison, que mon fils aîné soit blessé par balle”, dit une mère, aux Etats-Unis, d’un quartier pauvre. “Devant chez moi, on se bat, on tire des coups de feu ou on se bat au couteau sans arrêt”, ajoute une autre mère. Les enfants ont les mêmes craintes : “Si j’entend des coups de feu, on peut être blessé sans même être visé. J’ai peur qu’on me prenne pour quelqu’un d’autre et qu’on me tire dessus. Je serai une victime simplement parce que je suis là.”

About Our Kids

VIOLENCE COMMUNAUTAIRE : LA PROBLÉMATIQUE

La violence communautaire consiste à être témoin ou touché par des actes de violence interpersonnelle perpétrés par des personnes qui ne sont pas directement liées à la victime (About Our Kids).

Selon les résultats d’une enquête de l’UNICEF en Europe et en Asie Centrale, deux fois plus d’enfants se sentent menacés en zone urbaine (21%) qu’en zone rurale (11%). Les filles se sentent plus menacées (19%) que les garçons (15%). Et 20% des enfants ont des amis ou des membres de leur famille qui ont été victimes de la violence. Les enfants ne se sentent pas en sécurité dans leur quartier disent-ils parce qu’ils y voient des personnes qui se battent, menaçantes ou suspectes qui y errent (50%), ils sont témoins de rixes, des agressions, des querelles ou des délits (40%) ou parce que les rues sont mal éclairées, la circulation est intense et il y a des chiens méchants (20%).

Malheureusement, lorsqu’ils entrent au lycée, la plupart des jeunes Américains ont été témoins d’actes de violence armée dont ont été victimes des habitants dans leurs quartiers ou leurs écoles.

D’ailleurs, selon certaines études citées par Future of the Children, il existe des parallèles entre les enfants qui vivent dans les quartiers urbains pauvres et ceux qui habitent dans des régions de conflits armés. Les statistiques sont alarmantes. Les homicides constituent la quatrième cause de décès des enfants de 1 à 4 ans, la troisième pour les enfants de 5 à 14 ans et la deuxième pour les jeunes de 15 à 24 ans.

En outre, près de 4 millions d’adolescents ont été victimes d’agressions graves et 9 millions ont été témoins de violence grave. A Miami (Floride), plus de 90% des lycéens ont été témoins de violence communautaire et 44% ont été victimes de délits graves. A Richmond (Virginie), 88% des enfants d’un quartier ont entendu des coups de feu à proximité de leur domicile et 25% ont été témoins de mort d’homme.

Selon une enquête de l’UNICEF réalisée dans la région du Pacifique Ouest, quelque 1.000 enfants ont été témoins d’une agression simple ou armée contre une personne (10% pour chaque cas de figure). Les chiffres les plus élevés concernant les vols sont en Mongolie (39%), aux Philippines et au Cambodge (27%), le plus couramment dans les zones urbaines. Les agressions signalées sont élevées au Cambodge (56%) et principalement chez les garçons.

INCIDENCE DÉVELOPPEMENTALE DE LA VIOLENCE FAMILIALE ET COMMUNAUTAIRE

Les violences à l’encontre des enfants dans les familles et dans les communautés vont des mauvais traitements dans les institutions aux sévices dans les familles, qu’il s’agisse de la traite des enfants à la servitude pour dettes. La vulnérabilité des enfants à ces abus est souvent liée à d’autres aspects de leur identité, leur sexe, leur origine ethnique ou leur condition économique. Il s’agit d’un rappel important de l’indivisibilité des droits de la personne. Le refus d’une partie de ces droits entraîne la violation des autres.

Selon les résultats réitérés de la recherche, l’incidence de la violence familiale et communautaire sur le développement des enfants est profondément nuisible. Citons quelques conclusions importantes:

La violence affecte également les nouveau-nés et les tout-petits : selon les études, les nouveau-nés et les tout-petits qui sont témoins de violences dans la communauté ou au foyer font preuve d'irritabilité excessive, comportements immatures, perturbation du sommeil, détresse affective, crainte de la solitude, régression dans l'acquisition de la propreté et du langage. Cette exposition à la violence entrave également leur curiosité naturelle. Selon certaines études, il semblerait que les tout-petits pourraient souffrir de syndrome de stress post-traumatique (*Future of the Children*).

La violence a une incidence négative sur la vision du monde chez les enfants : selon la recherche, les enfants témoins de la violence communautaire sont plus à même de voir le monde sous un angle hostile et dangereux. Les enfants qui sont exposés à plusieurs formes de violence courent davantage le risque de difficultés psychologiques que ceux qui ne sont exposés qu'à un seul événement violent.

Les enfants, victimes de violence familiale, sont plus à même de devenir des délinquants : selon une comparaison des jeunes délinquants et non délinquants aux Etats-Unis, la différence la plus importante entre les deux groupes ? Les délinquants avaient des antécédents familiaux violents. Selon une étude réalisée en Ukraine, plus de la moitié des violeurs viennent de familles pratiquant une éducation cruelle et dure et un quart des violeurs ont eux-mêmes été violés.

Les sévices sexuels chez l'enfant entraînent une plus forte probabilité de problèmes sexuels par la suite : selon une étude en Nouvelle Zélande, les adultes victimes de sévices, enfants, exercés par un adulte proche, ressentent une plus grande insécurité dans leurs relations proches et sont plus à même de divorcer. Un schéma clair se dégage de ces études : des antécédents d'abus sexuels à l'enfance sont liés aux plus fortes incidences, à l'âge adulte, de symptômes de dépression, d'anxiété, toxicomanie, troubles de l'alimentation, grossesse non désirée, vagabondage sexuel et troubles de stress post-traumatique (*U.S. National Clearinghouse on Child Abuse and Neglect*).

Les sévices et la violence produisent des enfants agressifs et, par la suite, des adultes agressifs : les enfants apprennent par l'exemple. Pour ceux qui sont élevés dans des foyers violents, l'agression est le seul moyen de résoudre un conflit. Ils apprennent également que ceux qui vous aiment le plus, vous frappent le plus (*National Network for Child Care*). Grandir dans un foyer violent augmenterait les risques, à l'âge adulte, d'actes de violence. Les garçons qui sont témoins de violences familiales sont plus à même de battre leur compagne à l'âge adulte que les garçons élevés dans des foyers non violents. Les adolescents exposés à la violence, notamment la violence communautaire chronique, font preuve de tendances très agressives, directes, d'une très forte anxiété, problèmes de comportement, problèmes scolaires, mauvaise fréquentation scolaire et recherche d'une vengeance. Dans certains cas, ces adolescents présentent des symptômes de stress post-traumatique, analogues à ceux de soldats revenant de la guerre (*Future of the Children*).

Les victimes de la violence familiale et communautaire sont plus à même de souffrir de troubles mentaux, de toxicomanie et d'alcoolisme : les sévices subis par les enfants produisent des problèmes de santé mentale à l'âge adulte et restreignent les capacités adultes. Selon les études, il existe une relation entre l'exposition à la violence et la dépression chez les enfants d'âge scolaire. Selon la recherche, les enfants exposés à la violence ont du mal à se concentrer, à dormir et sont plus lents dans l'apprentissage de la maîtrise de leur environnement. Selon les études concernant les enfants de 6 à 10 ans à Washington (D.C) et de 9 à 12 ans à la Nouvelle Orléans (Louisiane), il existe un lien entre le fait d'être témoin de la violence et les

cauchemars, la peur de sortir de chez soi et le mutisme. Selon d'autres études, au fur et à mesure où les enfants grandissent, ceux qui ont été victimes de sévices sont plus à même d'avoir des problèmes scolaires, de commettre des délits graves, d'avoir des problèmes affectifs et de souffrir de toxicomanie ou d'alcoolisme (Future of the Children). Et enfin, les enfants témoins de violences familiales souffriraient d'anxiété, culpabilité, insuffisances linguistiques, retard du développement, problèmes d'ouïe et d'élocution, repli sur soi-même, symptômes physiques liés au stress, notamment des céphalées, ulcères et éruptions cutanées.

LA VIOLENCE FAMILIALE ET COMMUNAUTAIRE : STRATÉGIES D'INTERVENTIONS COURONNÉES DE SUCCÈS

L'on sait aujourd'hui qu'un rapport de confiance et d'appui avec les parents et prestataires de soins parentaux, notamment les mères, peut modifier le vécu de l'enfant à la suite des sévices et atténuer ses effets à longue échéance, qu'ils soient scolaires, sociaux ou sportifs.

Selon la recherche, la violence familiale et communautaire suit un cycle intergénérationnel : les enfants témoins ou victimes de cette violence sont plus à même de la perpétrer à l'âge adulte. De ce fait, la prévention et les interventions précoces sont essentielles et une importante gamme de programmes doit être mise en œuvre au niveau de l'enfant, des parents et/ou de la communauté dans son ensemble. Certains programmes sont axés sur les enfants traumatisés ou victimes de la violence, d'autres sont axés sur les jeunes courant les plus grandes risques, et d'autres encore, sont dirigés sur tous les enfants. Il conviendrait que le but de chaque programme consiste à aider les enfants à prendre conscience des modes sociaux pour neutraliser leurs irritations, améliorer leur amour-propre et négocier les conflits de façon non violente.

Plusieurs programmes pilotes, de recherche, sont décrits ci-dessous, afin de proposer des modèles couronnés de succès pouvant être reproduits.

Audit national des activités de prévention de l'enfance maltraitée (Australie) : selon cet audit, de nombreux programmes destinés à prévenir la violence familiale adoptent une démarche de réforme du système, axée sur l'amélioration de la communication entre les organismes officiels. Toutefois, selon les résultats d'autres études, en raison d'une mauvaise communication entre les organismes, les enfants sont laissés dans des foyers dangereux. L'Institut australien pour l'Etude de la famille recommande vivement une meilleure formation des agents sociaux, en mettant l'accent sur la communication interservices et intersectorielle.

L'Institut encourage également vivement à modifier l'axe des interventions lorsque le compagnon maltraite sa compagne, les enfants ou les deux. Dans certaines de ces interventions, les systèmes d'assistance n'ont pas été en mesure d'assurer la sécurité de la mère et des enfants. L'Institut recommande plusieurs démarches pouvant changer cette situation, y compris une hiérarchie des priorités :

1. Sécurité et protection des enfants,
2. Prise en charge et sécurité des femmes, et
3. Responsabilité et responsabilisation de l'adulte violent.

L'Institut recommande en outre que ces organismes de protection de l'enfance, et non pas la mère, demandent aux autorités d'intervenir pour retirer l'adulte violent du foyer. Cette méthode atténue la probabilité d'une rétorsion contre la mère. En outre du retrait

de l'auteur des violences, les services de protection de l'enfance fourniraient un appui et une protection adéquates par la suite à la femme et aux enfants.

Centre médical de Boston Enfants témoins de la violence : ce programme pour les jeunes enfants est calqué sur les modèles de traitement des victimes de troubles de stress post-traumatique. Il encourage la discussion des événements traumatisants vécus, l'identification des sentiments et l'apprentissage de la gestion des symptômes. Ce programme engage également la participation des enseignants et autres dispensateurs de soins dans le processus de traitement, en phase d'évaluation et d'intervention. Les résultats de traitement positifs ont permis le financement de programmes de répliation, au Massachusetts.

General Hospital, San Francisco : projet de recherche sur les traumatismes infantiles : ce programme comporte une démarche psychodynamique et traite les enfants d'âge pré-scolaire, affectés par la violence familiale, en même temps que leurs mères. Il s'agit d'un forum leur permettant de faire face aux effets de la violence tout en renforçant leur capacité d'opérer à titre de cellule familiale saine. Selon les résultats précoces d'une évaluation du programme, la relation mère-enfant s'améliore, le vécu de l'enfant s'améliore et ses symptômes diminuent.

Partenariats contre la violence familiale : avalisée par le chefs de gouvernement australiens en 1997, cette stratégie appuie les projets pilotes concernant de nouvelles démarches de prévention de la violence, la valorisation des projets existants, l'échange de connaissances entre les services sectoriels, l'élaboration et la répliation d'initiatives de pratiques exemplaires. Ce projet a identifié six domaines prioritaires :

- Intervention auprès des enfants et les jeunes pour rompre le cycle de la violence intergénérationnelle;
- Intervention auprès des adultes pour rompre le schéma de la violence, intervention auprès des victimes et des hommes violents;
- Intervention auprès de la communauté pour une éducation contre la violence;
- Obtention de la protection des forces de l'ordre pour les femmes et les enfants;
- Prestation d'informations et de pratiques exemplaires; et
- Aider aux enfants et aux familles concernés dans les zones rurales.

Selon la déclaration des Nations Unies, dans le rapport 'We The Children : Meeting the Promises of the World Summit for Children', des mesures importantes sont prises aujourd'hui dans le monde entier pour lutter contre différents types de violence familiale et communautaire, notamment des programmes de sensibilisation des enfants, des numéros SOS et des foyers pour les enfants qui fuient la violence, des réformes législatives, y compris des sanctions plus lourdes pour les coupables, comptes-rendus obligatoires des professionnels concernant les violences faites aux enfants, restrictions de recrutement des coupables condamnés pour violences, nouvelles procédures pour protéger les enfants victimes de violences qui doivent témoigner directement au cours de procédures pénales et de procès et enfin, sensibilisation des forces de police et des procureurs. Tous les programmes exhaustifs comprennent un volet destiné à donner aux victimes une assistance psychosociale et, si nécessaire, médicale. De nombreux gouvernements coopèrent dans ce domaine avec les ONG.